

# LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Le SNES, pour agir ensemble

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des

points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.



## Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html](http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html)

## Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

## Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite. Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline, dans toutes les disciplines. N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

Pour d'autres informations : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)



## POUR ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne [www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html](http://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html)

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



Depuis 2016, de nouveaux programmes d'éducation musicale et d'histoire des arts sont en place au collège – assortis de nombreux documents d'accompagnement – des enseignements pratiques interdisciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, de l'éducation aux médias et à l'information... enseignements et dispositifs dans lesquels les professeurs d'éducation musicale peuvent être impliqués, sans oublier le parcours d'éducation artistique et culturelle et la chorale.

Les enseignant.e.s sont aussi censés travailler le projet de formation sur le cycle 3 avec les professeurs des écoles du secteur, peuvent mettre en place une « chorale inter cycles »... Tous ces dispositifs dessinent un métier éparpillé, où la construction des cours est sans cesse impactée par des dispositifs ou enseignements extérieurs au programme, ce qui au final est chronophage.

Comment dans ces conditions bien faire son métier ? Comment ne pas « se perdre » dans toutes ces prescriptions ? Comment permettre aux élèves de construire une culture commune ?

Comment faire lorsque l'on est sur plusieurs établissements, lorsque l'on est TZR ou non-titulaires ? Comment évaluer le travail des élèves ? Quid de l'auto-évaluation ?

Le programme d'histoire des arts prévoit des thèmes à traiter par plusieurs disciplines, dont les arts plastiques. Il est à nouveau possible pour les élèves de choisir l'histoire des arts à l'oral du DNB.

La chorale fait dorénavant partie des enseignements facultatifs au collège : « 72 heures annuelles dont au moins une heure hebdomadaire ». Un vadémécum et un programme ont été publiés. En concurrence avec les autres enseignements facultatifs, elle ne pourra se mettre en place que si les dotations des collèges sont abondées. [www.snes.edu/Chorale.html](http://www.snes.edu/Chorale.html)

La réforme du lycée fragilise les enseignements artistiques. Ils restent des enseignements de spécialité et/ou optionnels. De nouveaux programmes sont en cours d'écriture pour application à la rentrée 2019 en seconde et première, et 2020 en terminale.

## QUE PROPOSE LE SNES-FSU ?

Au lycée les enseignements artistiques devraient être offerts dans davantage d'établissements. L'école a un grand rôle jouer dans cette démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

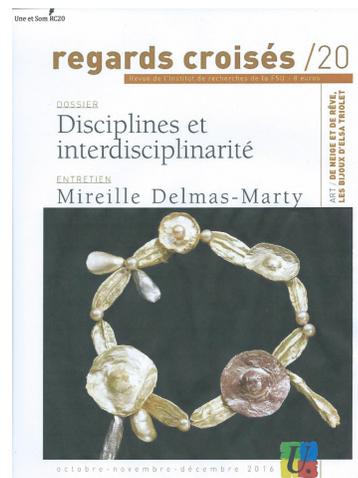
[www.snes.edu/Enseignements\\_artistiques.html](http://www.snes.edu/Enseignements_artistiques.html)

Au collège, l'éducation musicale et plus largement les enseignements artistiques devraient être confortés et les dispositifs de pratiques artistiques renforcés.

Les programmes devraient indiquer des problématiques ou thématiques porteuses de sens et d'enjeux. La construction

des cours pourraient être facilitées par l'identification de repères souples suggérant des pistes de travail notamment en fonction de l'âge des élèves (il ne s'agit pas d'imposer des thématiques carrées, ni des oeuvres, ni de repères solfégiques).

Certaines de ces problématiques ou thématiques larges pourraient également figurer dans les programmes d'autres disciplines et ainsi se prêter au travail interdisciplinaire.



Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s . Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique. Retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site :

<http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html>

**POUR PARTICIPER**, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : [ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu)